

Intervenant dans le débat sur le budget du ministère de la Justice, Jean Pierre Sueur a dénoncé un « budget en trompe-l'œil ».

Reprenant les chiffres de création de magistrats (84), il a dit que ceux-ci n'étaient pas en rapport avec les effectifs que le ministre, lui-même, a déclaré nécessaires pour la mise en œuvre des réformes telles que la garde à vue, l'hospitalisation sans consentement et la création d'assesseurs citoyens dans les tribunaux correctionnels.

S'agissant des tribunaux d'instance, il a déploré qu'il soit mis fin aux fonctions de juges de proximité sans qu'il soit pourvu à leur remplacement.

Il a regretté que les 198 postes de greffiers et personnels administratifs créés ne compensent que très partiellement les suppressions des années précédentes.

Il s'est interrogé sur le transfert de la charge des escortes (lors du déplacement des personnes détenues) du ministère de l'Intérieur à celui de la Justice, puisque, sur trois ans, les 1 200 policiers et gendarmes affectés à cette tâche ne seraient remplacés que par 800 emplois, ce qui a suscité le scepticisme du ministre lui-même.

Il a contesté la diminution, pour la troisième année consécutive, des crédits affectés à l'aide aux victimes : « moins d'associations subventionnées, moins de salariés, moins de permanences, cela contraste avec les discours officiels en faveur du soutien aux victimes ».

Il a dit que le prochain Gouvernement aurait des choix difficiles à faire, mais que dans ces choix, l'augmentation des crédits de la Justice devrait être la première priorité.

Jean-Pierre Sueur a également abordé la question des prisons, rappelant qu'il y avait aujourd'hui 64 711 détenus pour 57 268 places et indiquant que « la perspective de 90 000 détenus en 2014 » lui paraissait inenvisageable : « Il faut au contraire, a-t-il dit, développer les peines alternatives à la détention. Et il faut que les personnes qui sont détenues bénéficient d'un suivi beaucoup plus important afin de préparer leur sortie et leur réinsertion sociale ou professionnelle. C'est une priorité. Cela demande des personnels en nombre suffisant. Mais c'est une nécessité si l'on veut mettre fin à cette réalité dénoncée naguère par Robert Badinter, selon laquelle « la condition pénitentiaire est l'une des principales causes de la récidive ». Jean-Pierre Sueur a aussi, une fois de plus, plaidé pour augmenter les personnels des services pénitentiaires de probation et d'insertion, qui suivent les anciens détenus à leur sortie des établissements pénitentiaires.

>> [Le compte-rendu intégral de l'intervention de Jean-Pierre Sueur](#)

>> [Lire aussi "Au Sénat, Jean-Pierre Sueur évoque le drame du Chambon sur Lignon"](#)

.